

RESEAU NATIONAL des ANIMATEURS "EAUX PLUVIALES"

BILAN 1ere REUNION - 1^{er} JUILLET 2019

Rencontre organisée par l'Adopta et le Graie,
en marge de Novatech – conférence internationale sur l'eau dans la ville
en partenariat avec les 6 Agences de l'eau

La Gestion intégrée et durable des eaux pluviales est une nécessité et est devenue une priorité des programmes des Agences de l'eau et de l'Etat. Il revient aux territoires de mettre en œuvre des politiques coordonnées et transversales pour faire en sorte que les eaux pluviales ne soient plus dirigées systématiquement vers des réseaux publics de collecte.

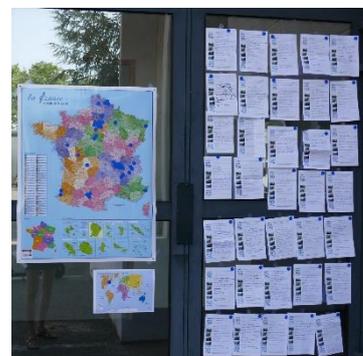
Si les objectifs sont clairs, force est de constater que nombre de territoires se trouvent démunis face aux moyens à déployer pour y parvenir.

C'est pourquoi l'ADOPTA et le GRAIE ont pris l'initiative de lancer, en marge de la conférence internationale Novatech, un réseau national des animateurs « eaux pluviales », dont l'objectif serait de faciliter la mise en œuvre de ces politiques par l'acquisition collective et partagée d'éléments de langage, de retours d'expériences, de documents et de réponses aux questions qui constituent aujourd'hui des freins.

Cette rencontre a rassemblé 45 personnes, dont 29 agents chargés de l'animation eaux pluviales au sein des collectivités locales, 7 agents d'établissements publics (Agences de l'Eau, DREAL, Ministère en charge de l'Ecologie...), et 9 représentants de structures de type associatif, œuvrant notamment à la promotion et à l'animation territoriale en faveur de politiques intégrées et durables de gestion des eaux pluviales.

A l'occasion de cette première rencontre, en quelque sorte de préfiguration de ce réseau national, les participants ont :

- partagé leurs attentes et les difficultés qu'ils rencontrent dans leur mission d'animation (partie 1) ;
- pris connaissance du cadre et des outils pour accompagner les collectivités (partie 2) ;
- réfléchi collectivement à ce qui pourrait être fait dans le cadre d'un réseau national pour répondre aux besoins (partie 3).



1ère partie –partage des besoins et des difficultés rencontrées...mais aussi des premières bonnes idées en termes de leviers d'action !

Besoin d'arguments / d'ordres de grandeurs / d'exemples pour convaincre :

- sur la capacité d'infiltration des sols en fonction de la perméabilité mesurée, car les études de sols concluent souvent trop rapidement que l'infiltration n'est pas possible
- sur le risque pris en autorisant l'infiltration des eaux pluviales, à mettre en balance avec celui pris lorsqu'elles sont rejetées au système d'assainissement
- sur les économies faites en gérant les eaux pluviales à la source
- sur des projets réussis (créer des bibliothèques de projets)

Besoin de légitimer les missions de l'animateur eaux pluviales auprès des autres services de la collectivité, des autres acteurs du territoire en charge de la gestion de l'eau et de l'aménagement, des élus, et des particuliers ! Ex : la réglementation permet aux collectivités de rentrer chez les particuliers pour contrôler les branchements d'eaux usées, mais pas les systèmes de gestion des eaux pluviales à la source. De plus, il n'existe pas de levier pour obliger les particuliers à se mettre en conformité. Besoin de jongler entre mise en place de règles et moyens coercitifs, et accompagnement. Besoin de l'animateur pluvial pour « combattre le fractionnement de l'expertise ! ».

Quelques retours sur des leviers d'action existants :

- Métropole de Lyon : 2 interlocutrices fléchées pour les autres services, consultées pour les projets portés par les autres services (voirie, espaces publics...) + règles de gestion des eaux pluviales à la source introduites dans le PLUH + travail de sensibilisation des autres services dans le cadre du projet « Ville perméable »
- Grand Chambéry : ont un « chef d'orchestre » pour les gros projets, qui fait le lien entre les différents services et qui peut porter la question du pluvial auprès de chacun d'entre eux + règles de gestion des eaux pluviales à la source introduites dans le PLUi et le schéma directeur.
- Communauté d'Agglomération Pays Basque : la gestion intégrée des eaux pluviales s'est développée à partir du moment où la CA a commencé à refuser des permis de construire.
- Valence Romans Agglo : lancement de la démarche « vers une Aggl'Eau responsable » pour sensibiliser les autres services.

Besoin de donner aux collectivités les moyens de financer des postes d'animateurs eaux pluviales qui puissent marteler les messages en faveur d'une gestion intégrée des eaux pluviales (« marteau-thérapie »). Le nouvel appel à projets lancé par l'Agence de l'eau RMC ouvre des opportunités en ce sens – [plus d'information](#).

Besoin de « surfer » sur les autres thématiques, car le pluvial ne sera jamais un thème central (plan climat, GEMAPI...)

Besoin de sensibiliser le monde rural aux enjeux de la gestion intégrée des eaux pluviales, en particulier les communes situées à l'amont des bassins versants. Les CPIE sont des structures pertinentes pour ce faire car elles interviennent spécifiquement sur ce type de territoires.

Besoin de revoir le mode de rémunération des bureaux d'études, qui est généralement calculée sur un % des travaux.



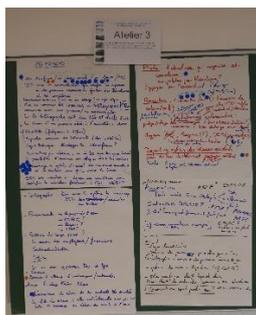
Quelques suggestions propositions déjà évoquées :

- mettre à disposition des bibliothèques de projets
- mettre l'accent sur les échecs et difficultés (ou plutôt points de vigilance et précautions)
- mettre à disposition l'expertise de référents, prêts à intervenir (voir l'expérience de Ingénierie 62)
- être plus pro-actifs, au niveau des stratégies et non simplement répondre à l'échelle des projets
- un réseau national pourrait être force de propositions ; il pourrait intervenir auprès du ministère pour faire évoluer la réglementation et réintroduire des éléments coercitifs

2ème partie - Cadre et outils pour accompagner les collectivités

- Les objectifs fixés par les XIème programmes d'interventions des Agences de l'Eau (Hervé Canler, Agence de l'Eau Artois-Picardie)
- Feuille de Route " une décennie des Eaux pluviales" (Christophe Venturini, MTES)

Voir supports de présentation en annexe



3^{ème} partie – un atelier pour écrire collectivement ce qui pourrait être fait dans le cadre d'un réseau national pour répondre aux besoins, autour de 3 questions :

- sur quelles thématiques ?
- quels messages on veut porter ? pour qui et comment ?
- quels moyens pour ce réseau ?

Travailler et progresser ensemble – Pour le réseau – nos besoins

SUR QUELLES THEMATIQUES a-t-on besoin de travailler ensemble ?

des questions difficultés problèmes à résoudre, auxquels nous sommes confrontés ; domaines techniques, réglementaires, stratégiques, financiers, ...

qu'est-ce que l'on pourrait faire collectivement pour répondre à ce besoin ?

1 – Rôle et missions de l'animateur eaux pluviales

Définir ensemble le profil et les missions d'un animateur eaux pluviales, ainsi que ses leviers d'action. Les participants s'accordent déjà sur l'importance de la transversalité des missions de cette personne, qui est un référent pour les autres services et autres acteurs du territoire. Travailler collectivement sur les arguments en faveur d'un poste dédié à l'animation sur la gestion des eaux pluviales, afin de le « vendre » aux élus.

2 – Compétence / service « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU)

Avoir une réflexion collective sur la définition du service GEPU : ses missions, son patrimoine...et plus largement sur les contours de la compétence, son financement et sa gouvernance (à la fois « politique » et « technique »). Elargir cette réflexion à la gouvernance de la gestion des eaux pluviales « au sens large » sur un territoire.

3 – Les métiers « autour » de la gestion des eaux pluviales (espaces verts, voirie, urbanisme, bâtiment, GEMAPI...)

Apprendre à connaître et assimiler leurs enjeux et contraintes. Identifier les clés pour expliquer les enjeux d'une gestion intégrée des eaux pluviales et accompagner la mutation. Définir ensemble des méthodes de travail permettant une réelle transversalité favorable à une gestion des eaux pluviales « à la source » dans les projets d'aménagement (qui décide ? qui construit ? qui entretient ? ...). Sensibiliser les professionnels des autres métiers pour qu'ils soient eux-mêmes porteurs de la stratégies eaux pluviales aux côtés des acteurs de l'eau

4 – Les messages à porter

Bâtir ensemble les grands messages communs à porter et arguments à faire valoir en faveur d'une gestion intégrée des eaux pluviales (arguments techniques, financiers...). Elaborer des supports de présentation communs et percutants...notamment sur le thème de la pollution des eaux pluviales. Faire en sorte que ces messages soient également portés par les "autorités" – ministère et agences

5 – Formation

Concevoir une formation, démocratiser la formation, intégrer la gestion des eaux pluviales dans les formations initiales.

6 – Partager :

6.1 – les connaissances, résultats de recherche, notamment sur la question de la pollution des eaux pluviales

6.2 – les retours d'expérience sur l'exploitation des techniques « alternatives » (coût, fréquence...), la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme, la sensibilisation des différents publics (élus, DGS, techniciens, aménageurs, particuliers...)... notamment à travers des visites.

2 – Porter des messages – Par le réseau – notre expertise

QUELS MESSAGES peut-on (veut-on) porter collectivement ? pour quels publics cibles ? pour quels objectifs ? comment bâtir ces messages ? comment porter et diffuser ces messages ?

Les grands messages que l'on veut porter collectivement :

- la Gestion Intégrée Des Eaux Pluviales (GIDEP), c'est plus économique ! et il existe des subventions de la part des Agences de l'Eau
- il est nécessaire de prévoir la gestion des eaux pluviales dans un projet d'aménagement dès la conception
- la GIDEP n'est pas une contrainte et apporte de nombreuses externalités positives (aménités, lutte contre les îlots de chaleur urbains...)
- les techniques « alternatives », ça fonctionne !
- l'importance de la multifonctionnalité des techniques alternatives
- temporalité : GIDEP = un investissement sur le long terme
- nécessité de concilier solutions préventives et curatives
- lever les craintes et les préjugés autour des TA : (moustiques, entretien...)
- la GIDEP concerne tous les aménagements, existants et futurs

Les publics cibles

- Sensibiliser les décideurs en premier lieu
- Elus, usagers, techniciens, ingénieurs, architectes, aménageurs...et les formations (écoles d'architectes, de génie Civil, BTS, licences pro...)
- services police de l'eau

Comment porter et diffuser ces messages ?

- Développer un « kit pluvial », comprenant des ressources sélectionnées pour convaincre : argumentation, bibliographie commentée, photos, retours d'expérience, supports de communication « prêts à l'emploi » et adaptables... Ce « kit » pourrait être décliné selon le niveau (débutant => expert) et le type de public cible. Cette action a été jugée prioritaire par la majorité des participants.
- Se faire accompagner par des compétences en sociologie et en communication pour l'élaboration de ce « kit », notamment pour adapter notre discours parfois trop technique
- Développer des campagnes de communication nationales, à destination du grand public

3 – Les modalités de fonctionnement du réseau – nos moyens

quelles ressources (humaines, techniques et financières) ? quels outils ? quelles articulations avec les dynamiques existantes ?

1 – Pilotage : besoin d'une structure qui organise, anime et coordonne ce réseau. S'appuyer sur l'existant et l'élargir, mais ne pas créer de nouvelle structure ! Le CEREMA, de par son champ d'action national et sa proximité avec le ministère en charge de l'écologie, pourrait être une piste intéressante.

2 – Rencontres : ne pas multiplier les réunions, mais se rencontrer à minima une fois par an, à l'occasion de salons et conférences sur la thématique (1 ou plusieurs journées de salon/conférence ouvertes à tous pour de l'apport d'information, suivies d'une journée réservée aux animateurs eaux pluviales pour favoriser les échanges).

3 – Outils :

- Création d'une **plateforme collaborative** en ligne pour échanger/partager des documents et autres ressources, des questions/réponses MAIS avec un administrateur/modérateur qui vérifie le contenu et anime cet outil (envoi de newsletters, partage d'un agenda commun des évènements...). Ne pas faire doublon avec les sites existants (ex : Eaufrance), mais plutôt créer un portail commun qui centralise toutes les références sur la gestion intégrée des eaux pluviales.
- Mise en place d'un **système de parrainage** pour accueillir de nouveaux animateurs eaux pluviales et faire vivre le réseau, adossé à un annuaire, voire une cartographie, des membres du réseau.

4 – Articulation avec les réseaux existants :

- **Réseaux « eau » :** ce réseau national serait un lieu où les différents réseaux existants pourraient faire part de leurs actions sur la gestion intégrée des eaux pluviales afin de mieux les porter à connaissance et les coordonner.
- **Réseaux autres :** l'un des objectifs de ce réseau « eau » serait de porter nos messages communs auprès des acteurs de l'aménagement, en établissant des liens avec leurs propres réseaux (VAD...)

5 – Moyens : plusieurs pistes de financements à solliciter ont été évoquées, la plus pertinente étant l'AFB.

Ce qu'on ne veut pas : la multiplication des réunions et une nouvelle structure



La hiérarchisation

Il a été proposé à chacun d'utiliser un capital de 3 points pour marquer les actions prioritaires, toutes thématiques confondues (112 points / 38 personnes) :

- 24 => *Créer Un Kit Pluvial*
- 13 => *Ecrire ensemble les messages à porter*
- 12 => *Partager les retours d'expérience*
- 12 => *Créer une plateforme collaborative*
- 10 => *Mettre en place un système de parrainage*
- 10 => *Etablir des liens vers les autres métiers*
- 8 => *Définir compétence / service « gestion des eaux pluviales urbaines »*
- 7 => *Développer des formations*
- 6 => *Définir Rôle et missions de l'animateur eaux pluviales*
- 5 => *Organiser des rencontres*
- 4 => *Porter des campagnes de communication « grand public »*
- 1 => *Avoir une structure pilote*

La discussion finale a porté sur le principe de réseau :

Qui peut prendre le temps d'animer ce réseau national ? comment faire perdurer cette dynamique ?

L'intérêt de distinguer deux niveaux (tout en les liant) :

- un réseau des animateurs eaux pluviales locaux, chargés de déployer et animer la stratégie sur leur territoire
- Un réseau des animateurs supra-locaux, personnes et structures ressources pour les précédents

Et surtout, la nécessité d'être très en amont en relation avec les autres acteurs et non centré sur les seuls acteurs de l'eau

Perspectives :

A court terme : Partager nos échanges et élargir la liste de contacts établie à l'occasion de cette première rencontre ; la traduire en cartographie pour identification géographique des personnes ressources.

A suivre !

Annexes :

- Supports d'intervention agences de l'eau et Ministère
- Résultats des ateliers en images
- Liste des participants

Pour plus d'information :

www.adopta.fr | www.graie.org | www.eaux-pluviales-poledream.org

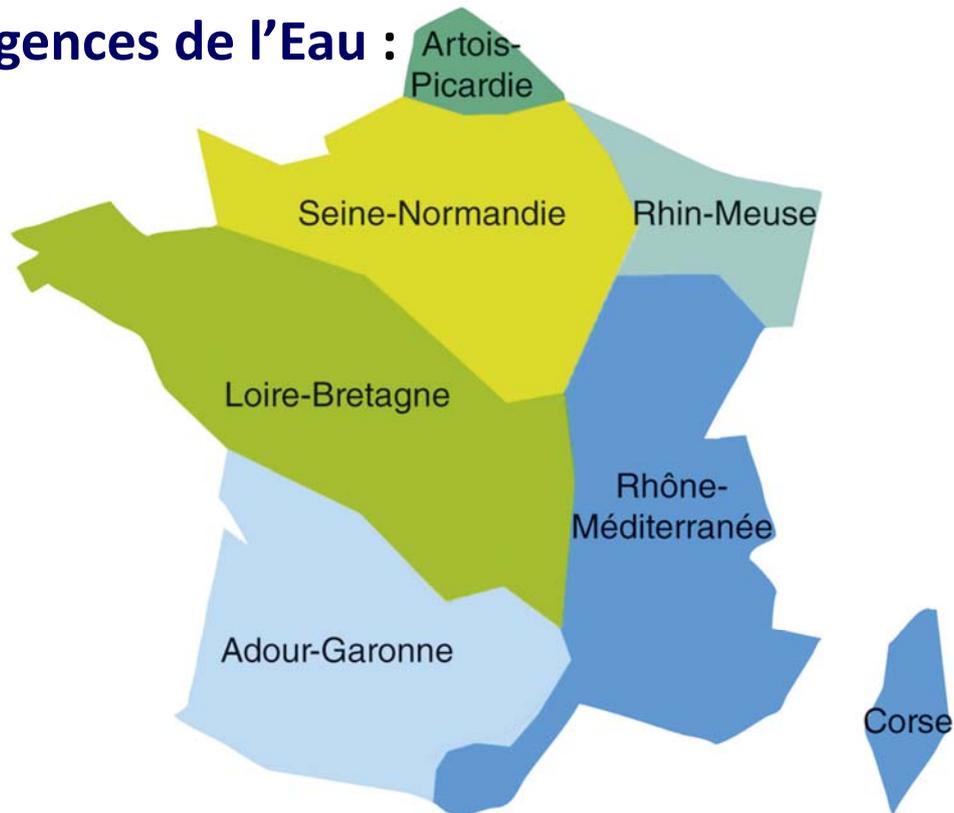
La gestion des eaux pluviales dans les 11^{èmes} programmes d'interventions



Hervé Canler
Chargé d'études Pluvial
Agence de l'Eau Artois-Picardie



Les 6 Agences de l'Eau :



L'Eau paye l'Eau :



Extraits des lettres de cadrage ministérielle des 28 novembre 2017 et 27 juillet 2018 :

Les Agences de l'Eau, fer de lance de l'adaptation au changement climatique

« Enfin, les villes devront aussi se verdier et ré-infiltrer les eaux pour limiter les risques d'inondation et atténuer les phénomènes d'îlots de chaleur. »

Lutter contre l'érosion de la Biodiversité

« L'objectif de bon état, notamment écologique, de nos masses d'eau, doit rester la boussole des agences de l'eau ... »

« Le recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification et de gouvernance, la solidarité territoriale dans le « petit cycle », et les interventions en faveur du « grand cycle », de la biodiversité et du milieu marin se poursuivra sur les 12^{èmes} Programmes d'intervention, consacrant l'évolution du rôle des agences de l'eau d'une fonction de « mutuelle de l'eau » vers un rôle d'opérateur de la politique d'accompagnement du changement climatique, de préservation de la biodiversité en lien avec les enjeux propres à la gestion de l'eau, et de la mise en œuvre des objectifs de la directive cadre sur l'eau. »



Cadrage des 11^{èmes} Programmes

·Intégrer la transversalité des sujets

·Ouverture de financements en lien avec l'adaptation au changement climatique ;



·Elargissement de la politique d'intervention aux milieux naturels « hors zones humides ».



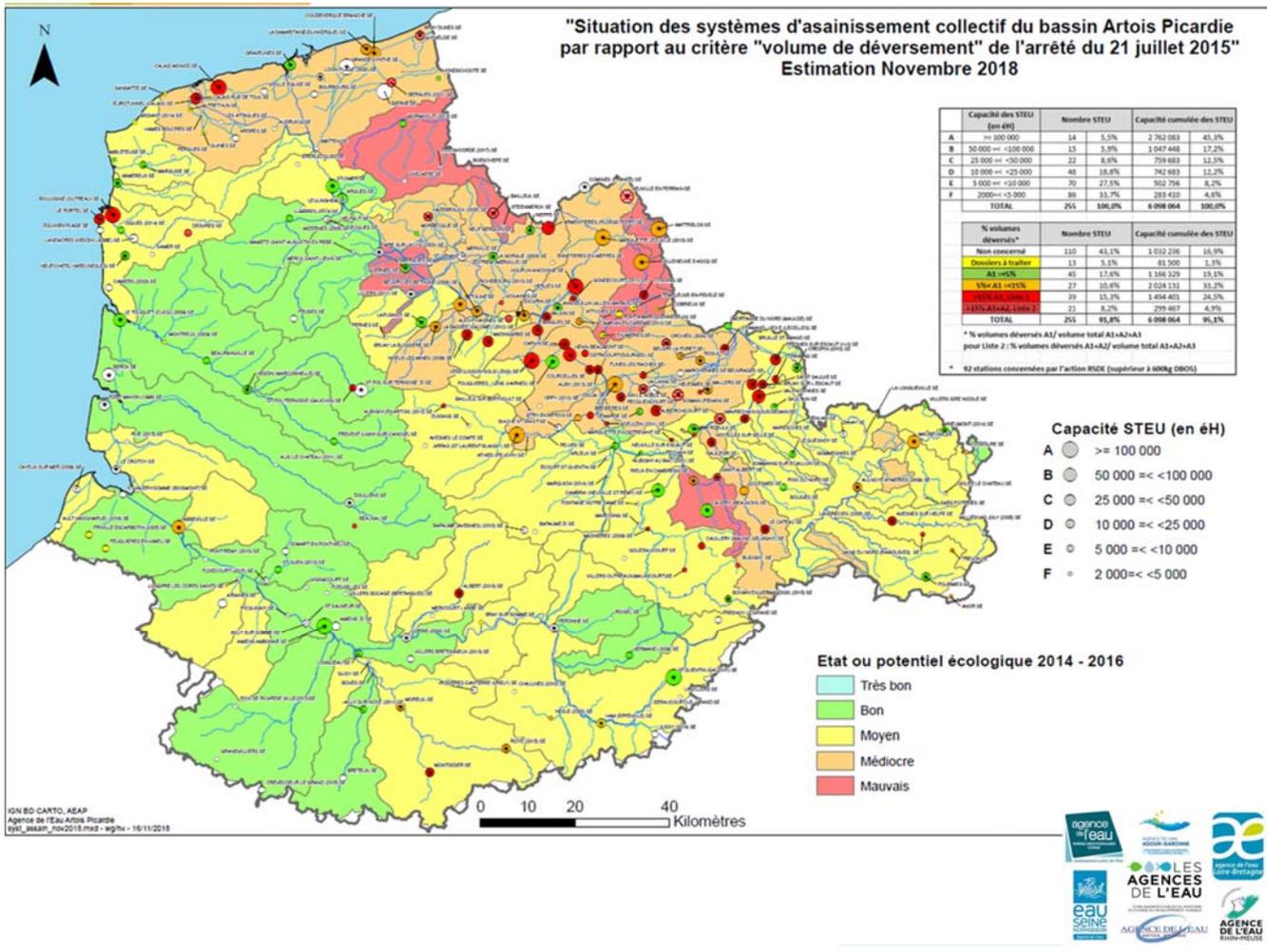
La gestion des eaux pluviales

·Axe phare des 11^{èmes} Programme d'Interventions

·Budget en hausse

·En cohérence avec :





L'Animation



Source : ADOPTA



Les travaux préventifs

Aides pour les collectivités territoriales

.Privilégiés par rapport aux travaux curatifs (taux d'aide bonifiés)

.Travaux en zone aménagée urbaine existante



Source : MEL



Source : ATM



Des enjeux multiples à la convergence de plusieurs politiques publiques



Les travaux curatifs

Aides pour les collectivités territoriales

.Les solutions de déconnexion doivent être étudiées en parallèle.

.Pas d'opposition Préventif / Curatif : temps de réponse différent.



Source : AEAP



Source : La Voix du Nord



Les aides pour les activités économiques hors agricoles



Source : ADOPTA



Les aides pour les particuliers



Source : ADOPTA



Les actions de communication



Source : AEAP



Source : ADOPTA





WANG XIAOYING / CHINA DAILY

EN IMMERSION



Merci de votre attention

Source : AEAP



Groupe animateurs d'eaux pluviales

Projet de feuille de route sur les eaux pluviales

DEB / EARM4

1^{er} juillet 2019



Photo : T. Degen/Terra



Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Quelques éléments de contexte et d'actualité

Plans nationaux

- Plan biodiversité (« zéro artificialisation nette »)
- Plan national d'adaptation au changement climatique (solutions fondées sur la nature, végétalisation des espaces urbains, techniques alternatives d'assainissement)
- Plan micropolluants (mieux évaluer les émissions de polluants vers les milieux par les eaux pluviales urbaines, 3 des 13 projets de l'appel à projets national portent sur les eaux pluviales,...)

Assises de l'eau

- séquence 1 : réduction des fuites des réseaux d'assainissement
- séquence 2 : solutions fondées sur la nature



Quelques éléments de contexte et d'actualité

- Révision de la réglementation assainissement : réaffirmer la nécessité de connaître et réduire les rejets d'eaux usées par temps de pluie (pour répondre à la DERU et à la DCE)
- Lettre de cadrage du ministre pour la préparation des 11èmes programmes des agences de l'eau : gestion des eaux pluviales faisait partie des sujets prioritaires
- Label écoquartiers
 - engagement 19 « préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe »
 - Engagement 20 « préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels »
- Loi du 2 août 2018
 - Rattache explicitement le SPAEP à la compétence assainissement pour les métropoles et les communautés urbaines
 - Introduction d'une dixième compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines pour les communautés d'agglomération (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020)
 - pour les communautés de communes, le choix leur est laissé d'assurer ou non ce service



Rapport de mission du CGEDD « Pour une décennie des eaux pluviales »

- **Commande** : lettre de mission signée par le Cabinet du MTES en janvier 2015
- **Mission coordonnée par Pierre-Alain Roche** avec appui du Cerema
- **Rapport publié en avril 2018** :
 - tome 1 : Recommandations
 - tome 2 : Diagnostic détaillé
- Quelles que soient les actions retenues, la mission propose de les articuler dans un **plan d'action partenarial intitulé une « décennie des eaux pluviales »**



Élaboration de la feuille de route « pluvial »

- Base : recommandations du CGEDD + autres propositions des ministères contributions suite à la consultation des parties prenantes
- **Feuille de route pluriannuelle portée par la DGALN (MTES) et DGCL**
- Organisée autour de 4 axes :

Axe 1 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer les eaux pluviales

Axe 2 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par temps de pluie

Axe 3 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire

Axe 4 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent



□ **Axe 1 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer les eaux pluviales**

Pistes d'actions

- **Développer les réseaux de mesures et les observatoires d'hydrologie urbaine**

Achever et valoriser les programmes de R&D pour réduire la contamination des milieux récepteurs par les micropolluants transportés par les eaux pluviales, notamment par ceux transportés par les réseaux pluviaux (réduction des pollutions à la source).

- **Développer l'autosurveillance (AS) et la bancarisation des données des systèmes de collecte d'assainissement**

Disposer d'une base solide et homogène des données d'AS pour les réseaux unitaires

- **Développer la connaissance sur les services publics de gestion des eaux pluviales urbaines (SPA-GÉPU)**

Elargir SISPEA aux SPA pour recenser ces services et collecter des données patrimoniales et de dépenses



□ **Axe 2 : Accélérer la réduction des pollutions des milieux aquatiques par temps de pluie**

Pistes d'actions

- **Renforcer le soutien financier et la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de gestion de l'eau**
 - Suivre et évaluer les politiques des agences de l'eau en matière de gestion des eaux pluviales
 - Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les SAGE
- **Faciliter l'exercice de la police des réseaux**
 - Renforcer le pouvoir de police des maires en leur permettant de réglementer, dans des autorisations de raccordement, les rejets d'eaux pluviales dans leur réseau
 - Clarifier le cadre des règlements de service d'assainissement qui intègrent des dispositions sur les eaux pluviales
- **Faciliter l'exercice de la police de l'eau**
 - Réviser la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA et publier un arrêté de prescriptions générales
 - Expérimenter un régime dérogatoire d'autorisation globale de rejets de temps de pluie, sur la base de SDGEP approuvés par l'Etat



□ **Axe 3 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire**

Pistes d'actions

- **Promouvoir la réutilisation des eaux de pluie**
 - Ré examiner les critères réglementaires de réutilisation des eaux de pluie issues des toitures sur la base de retour d'expériences
 - Lancer une étude sur la réutilisation des eaux de voirie
- **Soutenir les approches de « ville éponge »**
 - Créer un volet eaux pluviales dans un centre de ressources existant pour capitaliser les bonnes pratiques en matière d'aménagement
 - Inciter les collectivités à réaliser des zonages pluviaux
 - Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans le label écoquartier



□ **Axe 4 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent**

Pistes d'actions

- **Actions à destination des collectivités et des professionnels**
 - Organiser des rencontres régulières en s'appuyant sur le centre de ressources qui hébergera le sujet eaux pluviales
 - Consolider et déployer l'offre de formation pour faire monter en compétence les bureaux d'études d'assainissement en urbanisme et inversement
 - Mettre en place un réseau national d'animateurs « eaux pluviales »
- **Actions à destination du grand public**
 - Informer les citoyens sur les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales
 - Créer un démonstrateur de techniques alternatives en Ile de France



Calendrier

- Consultation interministérielle (DEB, DGPR, CGDD, DHUP, DGCL) : Décembre 2018
- Consultation services déconcentrés, AFB, AE/OE : Janvier 2019
- Consultation des parties prenantes (FNCCR, AMF, Graie, ADOPTA, ASTEE, SYNTEC, FNCAUE, etc.) : Février 2019
- Assises de l'eau (2^{ème} séquence) : GT solutions fondées sur la nature

Objectif de lancement du plan : fin 2019





Merci de votre attention



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



RESEAU NATIONAL des ANIMATEURS "EAUX PLUVIALES"

1^{ère} REUNION
1^{er} juillet 2019

ADOPTA
la gestion durable des eaux pluviales

graie

LES
AGENCES
DE L'EAU

ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Programme de la journée

- Discussion ouverte
- *Déjeuner 12:30*
- Cadre et outils 14:00
Agences de l'eau et Ministère
- Atelier d'écriture collective : 15:15
quel réseau souhaitez-vous ?
- Restitution 16:15
Mise en perspective et Priorisation
- *Rafraichissement avec accueil Novatech 17:30*

la France ADMINISTRATIVE

Departements

01	Aube
02	Aisne
03	Allier
04	Alpes-de-Haute-Provence
05	Hautes-Alpes
06	Alpes-Maritimes
07	Ardennes
08	Ardennes
09	Ariège
10	Aube
11	Aude
12	Aveyron
13	Bouches-du-Rhône
14	Calvados
15	Cantal
16	Charente-Maritime
17	Charente
18	Creuse
19	Corrèze
20	Corse-du-Sud
21	Côte-d'Or
22	Côte-d'Armor
23	Dordogne
24	Dordogne
25	Doubs
26	Drôme
27	Eure
28	Eure-et-Loire
29	Finistère
30	Gard
31	Haute-Garonne
32	Gers
33	Gironde
34	Hérault
35	Ille-et-Vilaine
36	Indre
37	Indre-et-Loire
38	Isère
39	Jura
40	Lot
41	Loir-et-Cher
42	Loire
43	Loire
44	Mayenne
45	Loiret
46	Midi-Pyrénées
47	Midi-Pyrénées
48	Midi-Pyrénées
49	Midi-Pyrénées
50	Normandie
51	Marne
52	Marne
53	Mayenne
54	Moselle
55	Meuse
56	Nievre
57	Moselle
58	Nièvre
59	Nord
60	Oise
61	Orne
62	Nord
63	Puy-de-Dôme
64	Pyrénées-Atlantiques
65	Pyrénées-Atlantiques
66	Pyrénées-Orientales
67	Rhin-Meuse
68	Rhin-Meuse
69	Rhône
70	Haute-Saône
71	Saône-et-Loire
72	Sarthe
73	Savoie
74	Savoie
75	Paris
76	Seine-Maritime
77	Seine-et-Marne
78	Yvelines
79	Deux-Sèvres
80	Seine-et-Marne
81	Tarn
82	Tarn-et-Garonne
83	Var
84	Vaucluse
85	Vendée
86	Vendée
87	Dordogne
88	Vosges
89	Yonne
90	Jura
91	Seine-et-Marne
92	Hauts-de-Seine
93	Seine-Saint-Denis
94	Paris
95	Seine-et-Marne



Difficultés

- DIFFICULTÉS (1/2)
- Structures d'appartenance: Asso, Syndic, EPCI
L'CPIC
 - Aptitudes d'infiltation
 - Financement global (installation → maintenance)
entretien + €
 - Exploitation & entretien? (Wdf?)
 - Conformités finales après installation. Moyens?
 - Manque de reconnaissance à W sur les TA.
et légitimité (€)
 - Responsabilités des services → blocages / silotage
 - Changement culture de la c'été
 - Consultation des services trop tard pr GEP.
 - Mesures cohérentes, comment faire? Refus permis?
 - Portage politique → comment faire suivre les élus?
périennité des portage? Elus nouveaux
 - W ac tous les EPCI du territoire

- DIFFICULTÉS 2/2
- Amorce la GEP avec des c'étés rurales ou pas
mobilisés
 - Risques & responsabilités (glissement de terrain, etc)
 - W enable et désiloter
 - Plan climat & GEP: absence
 - "Surfer" sur toutes les occasions: PCAET, Notam
ville, etc. pr amener les EP → repérer les clefs
extérieures (doc de planification, etc)
 - Mettre au courant de notre existence
 - Parteau-thérapie.
 - Prestation de conseils, ATO → limites
 - Chgt de culture lent
 - BE payés au % de WX → donc prop des H-tuy
 - Force de l'habitude et du "classique" vs TA



Besoins

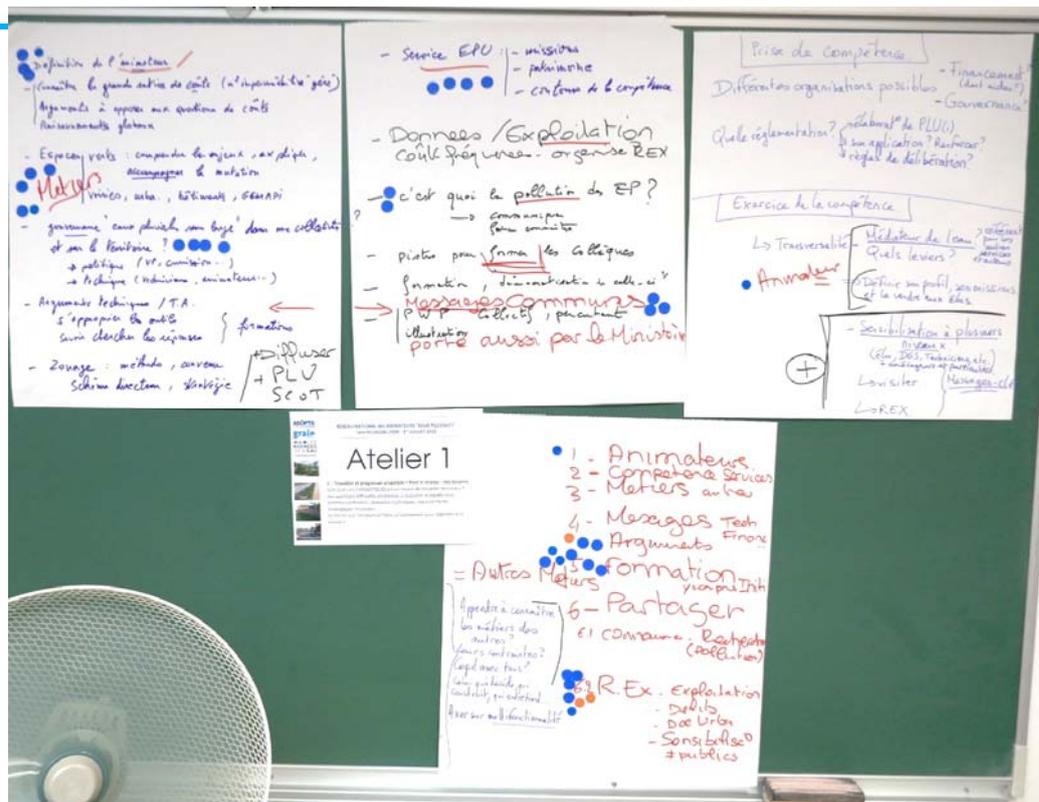
- BESOINS: 1/2
- animation EP: + d'animateurs
 - formation des aménageurs
 - comprendre les réticences et la sensibilité des gens (€, DD)
 - Mesures cohérentes, EP etc. pr être opposable.
 - Guide pour convaincre les élus? Sensibilisat
 - Bibliothèque de REX & de projets (ctxte, pG, interlo-
cuteurs de services, contacts, geolocalisation, pts de vigilance)
 - Expériences négatives, pourquoi ça n'a pas marché,
les écueils, pG idéal et pG compromis,
 - Liste d'arguments commune
 - Kit pluvial pour les niveaux (EPCI, anim,) ?
 - ATO EP à dev et à monter localement
 - Responsabilités des agents/ing' c'étés face au risque?
 - faire connaître les subventions AE +++.
 - Fiche sur les économies financières.
 - BE et GEP → formation des BE
 - Réseaux d'acteurs locaux



Écriture collective - 3 clés d'entrée

1. **Travailler et progresser ensemble** Jean-Jacques H.
 – Pour le réseau – nos besoins Elodie B.
2. **Porter des messages** Wendy A.
 – Par le réseau – notre expertise Maelle A.
3. **Les modalités de fonctionnement du réseau – nos moyens** Cecilia F.
4. **Écriture :** Elodie S.C.
 – Ce que l'on propose collectivement
 – ce que l'on ne veut pas
 + expression libre

Atelier 1



RESEAU NATIONAL des ANIMATEURS "EAUX PLUVIALES"

1^{ère} REUNION LYON - 1^{er} JUILLET 2019

Liste des participants

ADOPTA

Maele ANCELLE
59500 DOUAI
mancelle@adopta.fr

ADOPTA

Jean-Jacques HERIN
59500 DOUAI
contact@adopta.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Nicolas VENANDET
Direction des Politiques d'Intervention
57161 ROZERIEULLES
nicolas.venandet@eau-rhin-meuse.fr

Agence française pour la biodiversité

Stéphane GARNAUD-CORBEL
Direction recherche innovation
94300 VINCENNES
stephane.garnaud-
corbel@afbiodiversite.fr

CADEMA - Com. d'agglo. Dembeni - Mamoudzou

Said Omar NASSUR YOUSOUFA
Environnement et développement durable
97600 MAMOUDZOU MAYOTTE
said-omar.nassur@cadema.yt

CIREST - Communauté Intercommunale Réunion EST

Nadia TIPAKA
97440 SAINT ANDRE
nadiatipaka@outlook.fr

Communauté de communes de Forez-Est

Claire GARDON
Cycle de l'eau
42110 FEURS
c.gardon@forez-est.fr

DREAL

Anne SAINPOL
Eau, Biodiversité, Paysage
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
anne.sainpol@developpement-
durable.gouv.fr

ADOPTA

Elia DESMOT
59500 DOUAI
edesmot@adopta.fr

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Herve CANLER
Service Expertise Industrie et Assainissement
59508 DOUAI
h.canler@eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau RMC

Katy POJER
Service PSP
69363 LYON
katy.pojer@eurmc.fr

ASCOMADE

Muriel TAUVERON
Assainissement
25000 BESANCON
assainissement@ascomade.org

Camwater

Louis Gerard NYADA AMBASSA
Assainissement et Environnement
524 DOUALA
CAMEROON
Inyadaambassa@yahoo.fr

Communauté d'Agglomération Pays Basque

Axelle FRONZES
Direction Générale Adjointe Eau, Littoral et Milieux Naturels
64185 BAYONNE CEDEX
s.lacau@communaute-paysbasque.fr

Communauté de communes du Pays de l'Arbresle

Clement SOUTRENON
EAUX PLUVIALES
69210 L'ARBRESLE
clement.soutrenon@paysdelarbresle.fr

Eurométropole de Strasbourg

Yan DABROWSKI
Eau et Assainissement
67000 STRASBOURG
yan.dabrowski@strasbourg.eu

ADOPTA

Cecilia FALANTIN
59500 DOUAI
cfalantin@adopta.fr

Agence de l'eau Loire Bretagne

Vincent NALIN
Service Collectivités et Industries
45063 Orléans
vincent.nalin@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Seine Normandie

Nadine AIRES
DPI
92027 NANTERRE
teysseyre.cecile@aesn.fr

Association EURYDICE

André BACHOC
31400 TOULOUSE
andre.bachoc@gmail.com

CIREST - Communauté Intercommunale Réunion EST

Liliane NALATIAPOULLE
97440 SAINT ANDRE
lili_ach@live.fr

Communauté d'Agglomération Pays Basque

Yvan GAIME
Direction Investissement Patrimoine et Planification eaux et assainissement
64185 BAYONNE CEDEX
y.gaime@communaute-paysbasque.fr

CPIE LOIRE ANJOU

Vincent MAHE
49600 BEAUPREAU EN MAUGES
v-mahe@cpieloireanjou.fr

GRAIE

Elodie BRELOT
Directrice
69603 VILLEURBANNE
elodie.brelot@graie.org

GRAIE

Elodie SANCHEZ-COLLET
69603 VILLEURBANNE
elodie.sanchez-collet@graie.org

Grand Chambéry

Etienne CHOLIN
Service des eaux
73026 CHAMBERY
etienne.cholin@grandchambery.fr

Grand Paris Grand Est

Rokhaya LÔ
Direction de l'Assainissement et de l'Eau
93160 NOISY-LE-GRAND
rokhaya.lo@grandparisgrandest.fr

Grand Poitiers - Communauté urbaine

Christophe CHAPRON
86000 POITIERS
formation@grandpoitiers.fr

Grenoble Alpes Métropole

Jacqueline LANDAS
regies eau et assainissement
381000 GRENOBLE
jacqueline.landas-maneval@lametro.fr

Integrated Water Development Management Project

Nauria Ahamada ABDALLAH
255 BAGAMOYO -TANZANIA
chohucode@gmail.com

Mairie de Paris

Nicolas CHARLES
DPE - STEA
75014 PARIS
emmanuelle.lagneau@paris.fr

Métropole de Lyon

Charlotte TINGAUD
Bureau d'études DE
69505 LYON
chtingaud@grandlyon.com

Métropole de Lyon

Maurane VALDELFEENER
Direction de l'eau - Études
69505 LYON
mavaldefeener@grandlyon.com

Métropole de Lyon

Julie WEISS
Direction adjointe de l'Eau
69505 LYON
jweiss@grandlyon.com

Métropole Nice Côte d'Azur

Christelle COLL
Eaux Pluviales et GEMAPI
6200 NICE
christelle.coll@nicedotedazur.org

Ministère MTES

Christophe VENTURINI
DEB
92055 LA DEFENSE
christophe.venturini@developpement-durable.gouv.fr

Office International de l'Eau

Cyril GACHELIN
87065 LIMOGES CEDEX
c.gachelin@oieau.fr

Pôle DREAM Eau et Milieux

Wendy ARNOULD
Eaux Pluviales
45063 ORLEANS
wendy.arnould@poledream.org

Roannaise de l'Eau

Céline LAREURE
Coordonnatrice Eaux Pluviales
42313 ROANNE
clareure@roannaise-de-leau.fr

SIAAP

Bilel AFRIT
DST (Direction de la stratégie territoriale)
75012 PARIS
bilel.afrit@siaap.fr

SILA

Géraldine VEILLET
74962 CRAN-GEVRIER CEDEX
rh.formation@sila.fr

Sivom SAGE

Cécile MARTINO
Développement du territoire et des politiques publiques
31120 ROQUES
cecile.martino@sivom-sag.fr

SMAGGA

Coralie EXTRAT
69530 BRIGNAIS
cextrat@smagga-syseg.com

Syndicat Eaux et Assainissement Alsace-Moselle

Thibaut LEFEVRE
67013 STRASBOURG
thibaut.lefevre@sdea.fr

Syndicat Marne Vive

Christophe DEBARRE
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
christophe.debarre@marne-vive.com

Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents (SIARJA)

Nora YACHIR
91150 ETAMPES
n.yachir@siarja.fr

Toulouse Métropole

Célinie DECLERCK
Eau et Aménagement
31505 TOULOUSE
celinie.declerck@toulouse-metropole.fr

Toulouse Métropole

Ludovic SALVA
Eaux et Aménagement
31505 TOULOUSE
ludovic.salva@toulouse-metropole.fr

Valence Romans Agglo

Marlène BLANC
Assainissement
26000 VALENCE
marlene.blanc@valenceromansagglo.fr

Valence Romans Agglo

Audrey MERIAUX
Assainissement
26000 VALENCE
audrey.meriaux@valenceromansagglo.fr

Ville de Montréal

Brahim AMAROUCHE
Service de l'eau
H3C 5K4 MONTRÉAL CANADA
brahim.amarouche@ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal

Marie DUGUÉ
H3C 6W2 MONTRÉAL
CANADA
marie.dugue@ville.montreal.qc.ca

Elodie MICHELIS
75018 PARIS
micheliselodie@gmail.com